

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOÛT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/889 :

Subvention aux associations inscrites dans les dispositifs ville

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.




Maire
Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-889-DE
Date de rétrotransmission : 05/09/2022
Date de réception Préfecture : 05/09/2022
Michel FONTAINE

Affaire n°19/889 : Subvention aux associations inscrites dans les dispositifs ville.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Contrat de ville (CV) intègre des dispositifs thématiques de la politique de ville à savoir :

- Les ERE (Equipes de Réussite Educative)
- Le personnel de Proximité décliné par les Adultes relais, les médiateurs de ville et les éducateurs de rue.
- Les opérations Ville Vie Vacances (OVVV), Ecole Ouverte, les Contrat Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS), le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), le Fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ)
- Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)
- Les espaces de vie sociale,
- C'est mon patrimoine
- La convention Territoriale Globale (CTG)
- Le Contrat Local de Santé (CLS),.....

A ce titre, les associations suivantes ayant répondu aux appels à projets sur l'année 2022 sollicitent l'attribution d'une subvention :

Association	Dispositif	Intitulé	Subvention sollicitée à la commune	Autre subvention sollicitée
Association Mouvement pour une Alternative Non-violente de l'Océan Indien	Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)	MEDIATION NOMADE : Ne désertons pas l'espace public pour que la violence et la délinquance ne prennent pas le dessus	7 000.00 €	FIPDR : 10 000.00 € SEMADER : 4 000.00 € SHLMR : 2 000.00€ SIDR : 2 000.00€
Web Cup	Adultes relais-médiateurs de ville	Adulte relais numérique	3 708.00 €	Etat : 20 071.82 €
Office Municipal du Sport et du Temps Libre (OSTL)	Opération Ville Vie Vacances (OVVV)	A la découverte d'un monde meilleur	3 000.00 €	CAF : 8 000.00 €
Office Municipal du Sport et du Temps Libre (OSTL)	Opération Ville Vie Vacances (OVVV)	Tous ensemble allons plus loin	3 000.00 €	CAF : 8 000.00 €
Vertusport	Opération Ville Vie Vacances (OVVV)	OVVV (11-15)	3 000.00 €	ANCT : 8 000.00€
Vertusport	Opération Ville Vie Vacances (OVVV)	OVVV (15-18)	3 000.00 €	ANCT : 8 000.00€
Hibiscus	Opération Ville Vie Vacances (OVVV)	Unis malgré nos différences	3 000.00 €	ANCT : 8 000.00€
Association des Femmes de Marins Pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR)	Opération Ville Vie Vacances (OVVV)	Rando découverte	3 000.00 €	CAF : 8 000.00 €
TOTAL			28 708.00€	

Le financement de cette opération est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 020 6574 16 RE22000052

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-889-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les subventions proposées aux associations ci-dessus mentionnées.
- **D'APPROUVER** les conventions jointes en annexe.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE